

R408 : VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

2 jours (14 heures)

PACK :

R408 Vérifier, réceptionner ... +
R408 monter, utiliser et réaliser la
vérification ... :

4 jours (28 heures)

PUBLIC :

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

PRÉREQUIS :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser la langue française parlée et écrite, les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans.
- **Etre formé au port et à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.**

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



Le candidat doit se munir de ses propres **chaussures de sécurité**.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, une attestation de compétences sera remise aux candidats

HABILITATION FORMATION DOM :

Formation DOM est habilité par la CGSS Guyane.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr
Horaires : 8h00-12h00 puis 13h00-16h00

ACCESSIBILITÉ PERSONNES HANDICAPÉES :

Plus d'information en page 5.

OBJECTIFS :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

PARTICIPANTS :

Minimum 3 candidats - Maximum 10 candidats.

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

La périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention,
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs,
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation,
- L'exploitation de la notice du fabricant,
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent,
- L'examen d'adéquation,
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation,
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage,
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception,
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.



NOUVEAUTÉ 2023 :
SUPPORTS PÉDAGOGIQUES
ENRICHIS, INTERACTIFS ET INNOVANTS



RÉGLEMENTATION :

Pour tout usage professionnel d'échafaudages, une formation est obligatoire, qu'il s'agisse du montage ou du démontage. C'est ce que vient préciser l'article R.4323-69 du Code du travail : « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées. »

C'est généralement l'échafauteur qui se charge de monter et démonter l'échafaudage sur le chantier. Les normes européennes en termes d'échafaudages ont été prévues dans le décret 2004-924 du 1er septembre 2004. Ainsi, en complément du précédent article du Code du travail, l'article R.233-13-31 ajoute que le contenu est précisé aux articles R. 231-36 et R. 231-37.

PROFIL DES FORMATEURS :

Professionnel des formations liées à la manipulation et l'utilisation des échafaudages.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de cours interactif,
- Exercices pratique en vue de la mise en situation à l'utilisation des échafaudages conformément à la réglementation,
- Utilisation des équipements de protection individuelle et collective,
- Dépliant mémo remis aux stagiaires.



ASSOCIATION DE FORMATIONS :

Le dispositif de l'INRS permet dans le cas où la formation « R408 : vérifier des échafaudages » (2 jours) est associée à la formation « R408 : monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » (3 jours) la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours.